

Paris le 29 juin 2015

COVAC
Collectif de Vétérinaires pour l'Abolition de la
Corrida

N/Réf : 15/1240 MB/ DP

Chers Confrères,

Votre lettre recommandée non formellement signée, datée du 24 mai, m'est bien parvenue le 28 mai 2015.

La question que vous posez me paraît légitime en ce qu'elle émane notamment de vétérinaires. Elle a sa légitimité pleine et entière pour ses deux auteurs (sur cinq) inscrits au tableau de l'Ordre et astreints au respect du code de déontologie vétérinaire.

Comme vous le savez sans doute, sous ma présidence – et cela faisait d'ailleurs partie de ma profession de foi – l'Ordre a souhaité conduire une réflexion éthique sur la relation entre l'homme et les animaux. Plus concrètement j'ai souhaité qu'un débat interne s'engage à la fois sur les questions de société relatives au statut juridique des animaux et sur le positionnement de la profession de vétérinaire face aux questions maintenant débattues dans ce qui est parfois dénommé « l'éthique animale ». C'est la raison pour laquelle, lors de ma réélection à la présidence du Conseil supérieur en décembre 2013, j'ai tenu à ce qu'un pôle de réflexion dénommé pôle « profession vétérinaire et éthique animale » fût créé au sein du Conseil. Il est animé par notre consœur Ghislaine Jançon, laquelle a fait désigner un référent « éthique animale » au sein de chaque conseil régional ordinal. La mobilisation n'a véritablement commencé que lors du congrès ordinal de Lyon en octobre 2014. Une réunion des vingt conseillers référents « éthique animale » s'est tenue à Paris en janvier de cette année, et des groupes de travail sur les grandes questions sociétales actuelles ont été constitués, notamment sur la corrida. L'Ordre a pris l'initiative d'organiser cette année en novembre au Palais du Luxembourg son premier colloque consacré à ces questions. Le thème en sera « le vétérinaire garant du bien-être animal ». Incontestablement la mobilisation est engagée. Mais je dois vous rappeler que nous partions d'une absence de préoccupation ordinale pour ces questions.

La question de la corrida fait donc partie de la liste de questions d'éthique animale à traiter que le groupe de réflexion a établie, avec un ordre de priorité entre elles (la première priorité retenue a été l'étourdissement avant abattage). Mais le sujet de la corrida a paru nécessiter un délai afin d'émettre un avis scientifique le mieux documenté et argumenté possible ; d'ailleurs les informations que vous diffusez et vos prises de position contribueront à la connaissance du sujet par les élus ordinaires. Attendez-vous d'ailleurs à être sollicités et reçus en délégation par notre consœur Jançon qui se réservera également la possibilité d'entendre nos confrères de l'Association des vétérinaires taurins français.

Je vais transmettre votre lettre au pôle ad hoc afin que l'ensemble des élus de notre ordre professionnel réfléchisse très posément et sereinement, sans esprit de polémique, à la question que vous soulevez. Un avis sera de toute manière émis, on peut l'espérer, dès 2016.

Je vous prie de croire, Chers confrères, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Michel BAUSSIER
Docteur vétérinaire

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES